

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

## **ADOPTION RÈGLEMENT 389-2024**

Avis public est donné par les présentes, par la soussignée, Sonya Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

## QUE:

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité tenue le 7 mai 2024, fut adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 389-2024 relatif à la modification du plan d'urbanisme (ilots de chaleur).

Le présent règlement susmentionné est disponible au bureau municipal pour consultation par toute personne intéressée à en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 11e jour de juillet 2024.

Sonya/Turcotte

Directrice générale et greffière-trésorière